

Rappel des délais d'inscriptions, modifications ou annulations

ACTIVITÉ ↓	Inscriptions	Modifications et annulations	Je suis HORS DÉLAI		
			Que faire ?	Comment serais-je facturé ?	
Périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi 6h45-8h45 ou 7h-8h30 (saint martin) → (6h45 sur demande, facturation à partir de 6h30) 16h30-19h	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week-end et jours fériés)	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week end et jours fériés)	après 14h, la veille, (hors week end et jours fériés) <u>contacter la structure</u>	Inscriptions	<u>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT</u> : pénalité de 1€ par créneau réservé. Noté "PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE" sur votre facture.
				Annulations	<u>SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI</u> : facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical).
					<u>SI ANNULATION NON PRÉVENUE</u> : facturation totale du créneau réservé.
Accueil échelonné et journée des mercredis 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au lundi précédent, 10h (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au lundi précédent, 10h (hors week end et jours fériés)	après le lundi précédent, 10h, (hors week end et jours fériés), <u>contacter la structure</u>	Inscriptions	<u>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI</u> : pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
				Annulations	<u>SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI</u> : <u>si la réservation initiale comprenait le repas</u> : (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h) : Facturation 1/2 journée + repas. Noté "ABSENCE MERCREDI 4H" sur votre facture.
					<u>si la réservation initiale ne comprenait pas le repas</u> (créneaux 7h-12h ou 13h-19h) : Facturation 1/2 journée. Noté "ABSENCE MERCREDI 3H" sur votre facture.
					<u>SAUF</u> en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.
					<u>SI ANNULATION NON PRÉVENUE</u> : facturation totale du créneau réservé.
Petites vacances 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions définitives</u>	<u>contacter la structure</u>	Inscriptions	<u>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI</u> : pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
				Annulations	<u>SI ANNULATION</u> , quelque soit le motif : Facturation totale du créneau réservé
					<u>SAUF</u> en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.